

# Adoptez les haies pour leur biodiversité

Dans la gestion des espaces viticoles, le maintien et la plantation de structures végétales représentent des axes majeurs de la biodiversité. Exemples en Côtes du Rhône.

Les profondes mutations de l'activité agricole ont contribué, avec le développement des routes et de l'urbanisation, à la régression des haies champêtres et des bosquets. Réduites dans leur nombre et dans leur constitution par la modernisation agricole, elles sont aujourd'hui par endroit à l'état résiduel. On constate même parfois une banalisation et une monotonie du paysage par simplification et abandon du végétal.

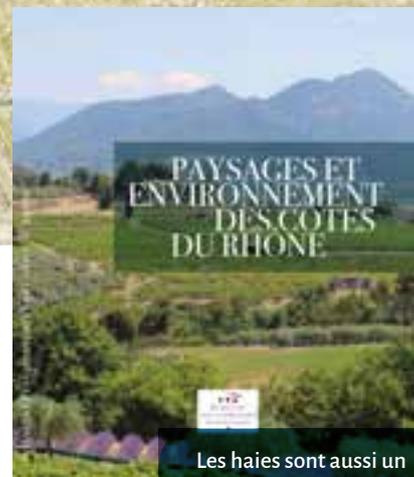
## Les viticulteurs s'engagent

Aujourd'hui, dans un souci de préservation et de maintien de la biodiversité, les viticulteurs s'engagent en faveur de la réhabilitation des haies. Et c'est tant mieux ! Ce phénomène s'appuie sur un constat : les haies sont utiles et assurent de multiples fonctions. Cette reconnaissance

est désormais partagée par l'ensemble des acteurs du monde rural (associations de protection de la nature, viticulteurs et agriculteurs, promeneurs), mais également traduite dans les politiques publiques.

La végétation donne une structure, un rythme, une identité aux paysages viticoles des Côtes du Rhône. Une haie permet une protection des sols, un effet brise vent, une préservation de la qualité des eaux. Elle est pleinement valorisée lorsqu'elle est connectée avec d'autres haies et d'autres milieux diversifiés : bandes enherbées, bosquets, talus végétalisés, berges boisées, etc.

Un maître mot alors : la connexion ! La notion de corridor écologique prend donc ici toute son importance car il permet de relier les éléments naturels existants sur l'exploitation. 🍷



Les haies sont aussi un marqueur identitaire des paysages des Côtes du Rhône.

© Territoires & Paysages



## QUELQUES GRANDS PRINCIPES PAYSAGERS

- Pour marquer l'espace et mettre en valeur une entrée, choisir un arbre à symbolique (chêne, noyer...).
- Souligner les parcelles et identifier les cépages, les terroirs, les propriétés...
- Pour l'encadrement d'une perspective ou pour souligner un cheminement, optez pour l'alignement d'arbres ou de haies composites avec un assortiment d'essences pour varier les hauteurs. Elles auront l'effet d'un brise-vent si placées perpendiculairement aux vents dominants.
- Les haies sont également utilisées pour lutter contre l'érosion le long des courbes de niveau perpendiculairement à la pente ou encore, pour la qualité des eaux, le long des cours d'eau afin de réduire le transfert des produits.



## "Cypres de Florence et micocoulier de Provence ont trouvé leur place"

Louis Lefebvre d'Anselme (Colombier-Sabran), viticulteur gardois, a implanté une haie en bordure de ses plantiers, sur la

commune de Pont Saint Esprit.

Cette jeune haie borde l'accès menant au domaine familial, transformé en structure touristique, labellisée "Gîte de France, Domaine Lamartine".

Deux espèces différentes : cypres de Florence et micocoulier de Provence ont trouvé leur place et délimitent deux utilisations de l'espace agricole : le tourisme et la viticulture.

En effet, le parti pris a été de structurer le paysage aux abords de la magnifique bâtisse tout en accompagnant le touriste jusqu'à son lieu de villégiature.

L'aspect esthétique prime dans ce projet mais comme le rappelle Louis Lefebvre d'Anselme, "Cela a permis en partie de structurer mon sol, tout comme l'enherbement, pratiqué avec parcimonie". Il précise également que les arbres ont été plantés avec un atout non négligeable : leur implantation permet une manœuvre du tracteur aisée dans les tournières.

Louis Lefebvre d'Anselme conclut cet entretien en ajoutant que son plus jeune fils, qui souhaite reprendre l'exploitation, se lancera plus en avant dans l'agro-écologie.

### LA BIODIVERSITÉ, PILIER DE LA CERTIFICATION HVE



Dans le cadre de la certification Haute Valeur Environnementale, un des piliers est celui de la biodiversité. Celle-ci s'exprime ici par la présence d'infrastructures agro écologiques, une diversité végétale...

Pour contribuer à cette biodiversité, il est important de veiller à conserver et à développer la présence d'espaces naturels sur l'exploitation. Ainsi, les infrastructures agro écologiques que représentent les haies et les bosquets, concourent à la validation de ce pilier, puisque le linéaire est alors mesuré par l'organisme certificateur en niveau 3.



## Une stratégie dynamique

Vincent Boyer (Domaine de la Bastide - Visan) mène une stratégie dynamique sur le volet environnemental de son exploitation. La plantation d'arbres en tous genres en est une des preuves les plus intéressantes.

C'est en particulier autour de sa maison qu'il plante des haies et des bosquets. Sur les 85 hectares de culture, 75 hectares sont dédiés à la vigne mais d'autres cultures se sont greffées : truffes et lavandes, quelques terres au repos ainsi que du blé pour alimenter les poules du Domaine !

Ingénieur agronome et amateur de greffes végétales, il récupère repousses et rejets et les replante en bordure de vigne, au milieu ou en bout de parcelle, même si cela implique l'arrachage de quelques souches.

Cypres de Florence, romarins, cistes, jujubiers... sont autant de variétés qui ont retrouvé leur place au Domaine de la Bastide. Une haie dénombre même plus d'une vingtaine d'espèces endémiques ! Il passe pour un doux rêveur auprès de ses salariés, les tractoristes étant particulièrement gênés lors des passages. Pédagogie, échange et formation des salariés sont alors primordiaux. Mais quel plaisir de "se régaler d'abricots ou d'amandes, ramassés directement sur l'arbre, tout près des vignes !".

### À SUZE LA ROUSSE, UN AMÉNAGEMENT CONCERTÉ

L'ORE (Obligation réelle environnementale) est une démarche nationale déclinée dans le département de la Drôme, à Suze la Rousse, pour la déviation de la RD 94. Il s'agit d'un dispositif foncier de protection de l'environnement, contractuel entre le maître d'ouvrage de la déviation de la RD 94 et les propriétaires fonciers, viticulteurs ou autres agriculteurs.

L'objectif est de restaurer, par une gestion adaptée, 6 ha d'habitats favorables aux espèces ciblées, afin de compenser la perte de prairies et friches herbacées due à la création de la déviation. Propriétaires et département s'engagent au travers de la signature d'une convention. Pour le propriétaire, notamment, ils'agit de conserver les arbres creux, limiter l'utilisation d'intrants, ne pas tailler ou élaguer les éléments boisés en période de reproduction, mettre en place des haies, des bandes tampons de végétation... Le département de son côté prend à sa charge les travaux et les financements afférents : création de couvert végétal permanent, plantations de linéaires de haies écologiques, fauche des espaces prairiaux...